



Lavaur, le 23 octobre 2012

CH LAVAUUR

Objet : CAP du 27 novembre 2012 – indice 430

Monsieur le Directeur

Le décret 2012-1157 du 16 octobre 2012 relatif à l'application de l'indice 430 pour les adjoints administratifs et les aides soignants justifiant d'au moins 3 ans d'ancienneté dans le 7ème échelon est paru au journal officiel.

L'accès à l'échelon spécial s'effectue par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement établi au choix après avis de la Commission Administrative Paritaire.

Nous vous demandons donc d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la réunion des CAPL du 14 novembre 2012 afin que les agents concernés puissent en bénéficier rapidement.

La CGT dénonce toutefois le quota imposé par le texte qui diminue fortement le nombre de nominations et revendique un accès linéaire comme pour la filière technique et ouvrière de catégorie C

Veillez recevoir, monsieur le Directeur, nos respectueuses salutations.

Jacqueline GUYET et Patrick ESTRADÉ  
Co secrétaires